



# MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 7 novembre 2022

### **Loi de programmation militaire : première réunion du groupe de travail « mémoire combattante »**

- **Ce mercredi 7 décembre 2022, le groupe de travail « mémoire combattante » s'est réuni pour la première fois.**
- **Il illustre la nouvelle méthode de co-construction de la Loi de programmation militaire (LPM) voulue par le ministre des Armées, Sébastien Lecornu.**
- **De multiples acteurs issus d'horizons différents se sont rassemblés, à l'image des cinq autres groupes de travail.**

À cette occasion, les parties prenantes de questions de mémoire combattantes (associations d'anciens combattants, fondations mémorielles, enseignants) étaient réunies aux côtés de parlementaires, maires, responsables des armées, directions et services concernés du ministère.

La diversité des intervenants illustre la volonté du Gouvernement de mener des concertations larges et approfondies sur les sujets qui structureront l'avenir de nos armées et du lien Armées-Nation.

Trois grands axes ont été définis et guideront les réflexions à venir, afin de fixer des objectifs ambitieux en matière de transmission de la mémoire et de reconnaissance du monde combattant :

1. Définir une politique publique des commémorations et des cérémonies patriotiques plus attractive pour la jeunesse.
2. Mobiliser les établissements culturels (musées et services d'archives) concourant à la préservation et à la transmission de la mémoire nationale et au renforcement du lien Armées-Nation.
3. Poursuivre le travail de reconnaissance envers nos anciens combattants.

Une nouvelle réunion du groupe de travail « mémoire combattante » se tiendra le 15 décembre prochain et sera présidée par le contrôleur général des armées Eric Lucas, chargé par la secrétaire d'État d'animer ce groupe de travail et de faire la synthèse des contributions des participants.

« Ce que je veux, c'est que les concertations du groupe de travail mémoire combattante permettent d'afficher clairement dans la prochaine Loi de programmation militaire notre ambition, celle d'une véritable politique publique des commémorations, de la transmission de la mémoire et de reconnaissance du monde combattant. Nous le devons à nos militaires comme aux générations de demain. »

Patricia Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

[Contacts media :](#)

**Délégation à l'information et  
à la communication de la défense**

**DICoD**

Centre media du ministère des Armées  
60 boulevard du général Martial Valin  
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15